

# COMMISSION DU CODEX ALIMENTARIUS



Organisation des Nations Unies  
pour l'alimentation  
et l'agriculture



Organisation  
mondiale de la Santé

F

Viale delle Terme di Caracalla, 00153 Rome, Italie - Tél: (+39) 06 57051 - Courrier électronique: [codex@fao.org](mailto:codex@fao.org) - [www.codexalimentarius.org](http://www.codexalimentarius.org)

CL 2022/82/OCS-CAC Rev  
Décembre 2022

- DESTINATAIRES:** Points de contact du Codex et points de contact des organisations internationales ayant le statut d'observateur auprès du Codex qui ont participé à la 45<sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius
- EXPÉDITEUR:** Secrétariat du Programme mixte FAO/OMS sur les normes alimentaires, Commission du Codex Alimentarius
- OBJET:** **Demande d'observations adressée aux délégations ayant participé à la 45<sup>e</sup> session de la Commission du Codex Alimentarius au sujet des paragraphes 177 à 229 du projet de rapport de la 45<sup>e</sup> session et des projets d'annexe II à VII et X**
- DATES LIMITES:** **le 13 janvier 2023 à 12 heures (midi), pour la première série d'observations, et le 26 janvier 2023, pour la deuxième série d'observations (heure d'Europe centrale)**

## Informations générales

1. La Commission du Codex Alimentarius (ci-après «la Commission»), réunie en visioconférence, a adopté les 12 et 13 décembre 2022 les paragraphes 1 à 176 du projet de rapport de sa 45<sup>e</sup> session (DRAFT REP22/CAC). Les paragraphes 177 à 229 et les projets d'annexes II à VII et X seront adoptés selon la procédure écrite exposée ci-après.
2. La procédure en question sera appliquée à l'aide du Système de mise en ligne des observations (OCS) du Codex et se déroulera en deux phases: la première visera à recueillir les éventuelles corrections ou révisions qu'il est proposé d'apporter aux paragraphes restants du projet de rapport et aux projets d'annexes, et la deuxième à confirmer l'adoption du rapport. Seule la version anglaise du rapport sera mise à disposition dans l'OCS, mais les délégations pourront suggérer des corrections ou des révisions dans l'une quelconque des six langues officielles du Codex.

## Première phase

3. La première phase se déroulera du 19 décembre 2022 au 13 janvier 2023 à 12 heures (midi) (heure d'Europe centrale).
4. Les observations devront porter sur les corrections ou révisions qu'il est proposé d'apporter au texte existant et la raison d'être des modifications suggérées.
5. Les délégations sont priées de garder les éléments suivants à l'esprit lorsqu'elles soumettront des propositions écrites:
  - a. Le rapport final est un résumé écrit et concis de la réunion qui rend compte des décisions prises et des démarches ayant mené auxdites décisions.
  - b. Les points de vue détaillés des délégations, qu'elles ont vivement été encouragées à soumettre via le mécanisme de communication d'observations et dans les documents de séance, ne sont pas repris dans le rapport final, mais il y sera fait référence aux observations écrites pertinentes qui ont été communiquées.
6. Il sera également possible de consulter et, par conséquent, de commenter les observations des autres délégations. Les délégations pourront consulter et commenter les parties susmentionnées du projet de rapport à n'importe quel moment et à plusieurs reprises avant la fin du délai prévu. Elles pourront également retirer des observations.
7. Une fois la période clôturée, le secrétariat du Codex réexaminera le texte sur la base des observations reçues, avec le concours du Président, afin d'en présenter une version révisée qui reflétera les débats tenus de manière équilibrée et rendra compte avec exactitude des conclusions formulées.

**Deuxième phase**

8. La version révisée des paragraphes 177 à 229 du projet de rapport sera mise en ligne dans l'OCS le 19 janvier 2023 en vue de son adoption définitive. La version anglaise sera mise en ligne dans l'OCS tandis que les autres versions linguistiques seront publiées sur la page web de la 45<sup>e</sup> session de la Commission. Les délégations pourront formuler leurs observations sur le texte disponible dans l'OCS dans l'une quelconque des six langues officielles du Codex. La deuxième phase prendra fin le 26 janvier 2023. Une synthèse des corrections et des suites qui y ont été données rédigée par le Président ainsi que ses projets de conclusions pour la deuxième phase sont également disponibles sur la page web de la 45<sup>e</sup> session. Étant donné qu'aucune observation n'a été formulée au sujet des projets d'annexes II à VII et X, le Président propose qu'elles soient adoptées en l'état.

**Demande d'observations**

9. Les membres du Codex et les observateurs ayant participé, à ce jour, à la 45<sup>e</sup> session de la Commission sont invités à communiquer leurs observations sur les paragraphes 177 à 229 du projet de rapport de la session et les projets d'annexes II à VII et X, qu'ils trouveront dans l'OCS à l'adresse suivante: <https://ocs.codexalimentarius.org/>.

**Indications relatives à la communication d'observations**

10. Les observations doivent être soumises par les points de contact des membres du Codex et des observateurs à l'aide de l'OCS.
11. Les points de contact pourront se connecter au Système afin de consulter le document qu'ils sont invités à commenter en cliquant sur «Entrer», sur la page «Mes révisions», une fois qu'ils se seront identifiés.
12. Les points de contact des membres du Codex et des organisations ayant le statut d'observateur sont priés d'indiquer les modifications qu'ils proposent et leurs observations/justifications au niveau d'un paragraphe en particulier (sous les catégories: forme, fond, contenu technique ou traduction) (première phase uniquement) et/ou à l'échelle du document (observations générales ou observations récapitulatives) (première et deuxième phases). On trouvera des indications supplémentaires sur les catégories et les types d'observations de l'OCS dans la Foire aux questions (FAQ) (en anglais).
13. D'autres ressources, notamment le Manuel de l'utilisateur et le Petit guide de l'OCS, sont disponibles à l'adresse suivante: <https://www.fao.org/fao-who-codexalimentarius/resources/ocs/fr/>.
14. Pour toute question concernant le Système de mise en ligne des observations, veuillez écrire à [Codex-OCS@fao.org](mailto:Codex-OCS@fao.org).